



**INSTITUT SUPERIEUR DES ETUDES TECHNOLOGIQUES
DE RADES**

Département Sc économiques & gestion

TRAVAUX DIRIGES

MATIERE : Contrôle de gestion	TD N ° : 5
NIVEAU : L 3	THEME : La synthèse budgétaire
ENSEIGNANT : Y. ABASSI	

EXERCICE N° 1 :

Le service commercial d'une entreprise a établi les prévisions mensuelles de ventes consignées dans le tableau ci-dessous :

Mois	Volume des ventes de tubes X	Volume des ventes de tubes Y
Janvier	18000	235000
Février	18000	230000
Mars	20000	235000
Avril	16000	170000
Mai	14000	150000
Juin	14000	170000

-prix de vente hors taxe d'un tube X : 25 DT.

-prix de vente hors taxe d'un tube Y: 12 DT.

-TVA au taux de 19%.

Conditions générales de règlement des clients :

• **Clients de tubes X :**

- 10% du montant hors taxe à la commande qui a lieu, en moyenne un mois avant la livraison.
- 50% de la facture à la livraison.
- Le solde à 30jours.

• **Clients de tubes Y :**

- 20% à la livraison.
- 50% à 30 jours.
- Le solde à 60 jours.

• **Au 31 décembre N, le compte clients est débiteur des sommes dues au titre :**

- Des ventes de tubes X du mois de décembre de: 125 000.
- Des ventes de tubes Y du mois de novembre : 3 415 680.
- Des ventes de tubes Y du mois de décembre de: 3 486 840.

T.A.F :

- 1) Etablir le budget des ventes de tubes X, ainsi que le budget des ventes de tubes Y pour le premier semestre N+1.
- 2) Etablir le budget des encaissements de créances-clients de tubes X, ainsi que le budget des encaissements de créances-clients de tubes Y, pour le premier semestre N+1. sachant que le volume des ventes prévisionnelles de X pour le mois de juillet N+1 s'élève à 12 000 unités.
- 3) Préciser le solde du compte clients à la date du 30 juin N+1.

EXERCICE N° 2

Vous êtes chargé d'élaborer pour le contrôleur de gestion de la société CODEL les documents prévisionnels du prochain trimestre. Vous disposez des informations suivantes :

Bilan au 31.12.N

	ACTIF			CAPITAUX ET PASSIF		PROPRES
Fond commercial	145400	-	145400	Capital		1240434
Terrains	153300	-	153300	Réserve légale		120000
Constructions	930000	440000	490000	Résultat de l'exercice		251116
Installations techniques	448000	213500	234500	Emprunt		300000
Autres immobilisations	64200	18900	45300			
Stocks de marchandises	910000	-	910000			
Créances clients	455000		455000	Fournisseurs		355000
Autres créances	48800		48800	Dette fiscale		150750
Charges constatées d'avance	42600		42600	Autres dettes		100000
Placements	82400		82400	Echéances à moins d'un an sur emprunt non courant		100000
Caisse	10000		10000			
TOTAL	3289700		2617300	TOTAL		2617300

RENSEIGNEMENTS DIVERS :

- 1- Le poste « autres créances » est encaissable en janvier.
- 2- Le poste « dettes fiscales » représente :
 - la TVA due au titre du décembre, à décaisser en janvier.
 - 56700 au titre du solde (acomptes provisionnels déduits) de l'impôt sur le bénéfice de l'exercice clos le 31 /12/N. Ce solde est payé le 20/3/N+1.
- 3- Le plan d'amortissement de l'emprunt figurant au passif du bilan est le suivant :

Echéances	Capital restant dû en début de période	Intérêts	Amortissements	Annuités
1/2/N	500000	50000	100000	150000
1/2/N+1	400000	40000	100000	140000
1/2/N+2	300000	30000	100000	130000
1/2/N+3	200000	20000	100000	120000
1/2/N+4	100000	10000	100000	110000

4- Les « Autres dettes » figurant au passif du bilan ne donneront lieu à aucun remboursement au premier trimestre N+1.

5- Les assurances dont les primes annuelles s'élèvent à 42600 ont été réglées d'avance le 1.12.N.

6- Les immobilisations sont amortissables selon le mode linéaire. Aucune n'arrivera en fin d'amortissement au cours de la période. Aucune n'est totalement amortie. On n'envisage ni acquisition, ni cession. Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

- Constructions 5%.
- Installations techniques, matériel et outillage industriel 10%.
- Autres immobilisations corporelles 15%.

7- Chiffre d'affaires prévisionnel : Janvier 1 160 250 DT TTC.

Février 975 800 DT TTC.

Mars 1 332 800 DT TTC.

8- Marge sur prix d'achat : 30% en moyenne du prix de vente HT.

9- Habitudes de paiement de la clientèle : 50% règlent au comptant ; 50% à 30 jours fin de mois.

10- Prévisions d'achat : Janvier 952 000 DT TTC.

Février 952 000 DT TTC.

Mars 809 200 DT TTC.

(Tous les achats sont passibles de la TVA au taux normal)

11- Prévisions des charges diverses (en dehors des intérêts assurances et amortissements) : 80000 TTC (dont 5000 de TVA déductible) par mois

12- Règlement des achats et des charges diverses :

- Achats : 40% au comptant et 60% à 30 jours fin de mois.
- Charges diverses : on les supposera toutes réglées au comptant.

13- La TVA est réglée à l'administration fiscale le 15 de chaque mois. Le crédit de TVA éventuel s'impute sur la TVA à payer du mois suivant.

14- Le taux de l'impôt sur les bénéfices est de 30%.

15- Une encaisse minimale de 10 000 DT est jugée nécessaire.

T.A.F:

1) Le budget de trésorerie du prochain trimestre de l'année N+1 avec les budgets intermédiaires (encaissements, TVA et décaissements)

2) L'état de résultat prévisionnel avec le bilan prévisionnel en fin de trimestre.

EXERCICE N° 3 :

L'entreprise SOGEBEL est spécialisée dans la fabrication d'emballage. Souhaitant établir des prévisions de trésorerie et des états comptables pour l'année N+1, elle met à votre disposition les documents suivants :

Bilan après répartition au 31/12/N :

ACTIF		CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	
ACTIFS NON COURANTS :		CAPITAUX PROPRES	120000
Immobilisations brutes	170000	PASSIFS NON COURANTS :	
Amortissements	30000	Emprunt	36000
Immobilisations nettes	140000	PASSIFS COURANTS :	
ACTIFS COURANTS :		Fournisseurs de biens EAP	2000
Stocks de matières	5600	Etat impôt à liquider	4000
Clients ventes de biens	1200	Etat TVA à payer	1000
Clients EAR	4200	Associées dividendes à payer	13000
Placement courant	26000	CNSS charges sociales à payer	1000
Caisse	12000	Echéances à moins d'un an sur emprunt non courant	12000
TOTAL	189000	TOTAL	189000

L'entreprise utilise un mode de production à la commande et ne détient pas de ce fait des stocks de produits finis.

Produits et charges prévisionnels :

Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	total
CA (H.T)	8000	10000	6000	12000	8000	10000	6000	10000	11200	6000	6800	8000	102000
Achat (H.T)	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	3000	36000
Consommations	3000	2000	3000	4000	3000	2000	4000	3000	3000	3000	3000	1000	34000
Salaires	1500	1200	1300	1250	1600	1400	1400	1600	1500	1200	1300	1000	16250
Services extérieurs	400	300	300	300	300	400	500	200	300	600	500	400	4500
Charges divers de gestion (H.T)	100	100	200	100	100	100	100	200	100	100	100	300	1600
Amortissements	1200	800	800	800	1400	1400	1400	1400	1400	1400	1400	1400	14800

Plan de l'amortissement de l'emprunt figurant au bilan :

Echéances	Capital restant dû en début de période	Intérêts	Amortissements	Annuités
1/8/N	60000	6000	12000	18000
1/8/N+1	48000	4800	12000	16800
1/8/N+2	36000	3600	12000	15600
1/8/N+3	24000	2400	12000	14400
1/8/N+4	12000	1200	12000	13200

RENSEIGNEMENTS DIVERS :

- 1- Les clients règlent 50% de leurs achats au comptant, 25% par traites de 60 jours et 25% par crédits de 30 jours.
- 2- 50% des règlements fournisseurs s'effectuent au comptant et 50% par traites de 30 jours.
- 3- Les charges sociales s'élèvent à 20% des salaires. La paie est réglée en fin de mois, et les charges sociales du chaque trimestre au premier mois de trimestre suivant.
- 4- Les charges diverses de gestion sont passibles de la TVA au taux de 7%. Ces charges ainsi que les services extérieures sont réglés au comptant.
- 5- Un matériel facturé à 30000 DT HT sera acquis et payé au cours du mois de Mai.
- 6- La TVA du chaque mois est réglée à l'administration fiscale le 15 du mois suivant. Le crédit de TVA éventuel s'impute sur la TVA à payer du mois suivant. Le matériel les ventes et les achats sont soumis à la TVA au taux de 19%.
- 7- Une machine sera cédée en février à sa VCN de 20000.
- 8- Les dividendes sont payés au cours du mois d'avril.
- 9- Les placements courants antérieurs rapportent à l'entreprise des revenus financiers de 4000 qui seront encaissés au cours du mois de septembre.
- 10- Le taux de l'impôt sur les bénéfices est de 30%. Le solde de l'impôt sur les bénéfices sera réglé au 16 Mars. Trois acomptes provisionnels de 2530 chacun seront payés aux 6^{ème} 9^{ème} et 12^{ème} mois de l'année.
- 11- Aucun nouvel endettement à moyen ou long terme n'est envisageable.
- 12- Une encaisse minimale de 12000 est jugée nécessaire.
- 13- Le taux de rétention de bénéfice est de 50%.